Informations de base	
2004/2598(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur Guantanamo **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** États-Unis	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/10/2004	Décision du Parlement	T6-0050/2004	Résumé
28/10/2004	Résultat du vote au parlement		
28/10/2004	Débat en plénière		
28/10/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2598(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0114/2004	26/10/2004	
Proposition de résolution		B6-0115/2004	26/10/2004	
Proposition de résolution		B6-0117/2004	26/10/2004	
Proposition de résolution		B6-0119/2004	26/10/2004	
Proposition de résolution		B6-0122/2004	26/10/2004	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0050/2004 JO C 174 14.07.2005, p. 0070-0193 E	28/10/2004	Résumé

Résolution sur Guantanamo

2004/2598(RSP) - 28/10/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur Guantanamo.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PSE, PPE-DE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

La résolution rappelle qu'environ 580 personnes restent détenues dans la seule base de Guantanamo et que des témoins oculaires ont rapporté que de nombreux détenus de Guantanamo faisaient régulièrement l'objet de traitements durs et coercitifs.

Le Parlement réaffirme que, face à la menace du terrorisme, l'un des premiers devoirs des démocraties consiste à protéger leurs citoyens avec résolution, à lutter contre le terrorisme avec fermeté et à découvrir et démanteler tout réseau terroriste. Selon les députés, cette lutte ne peut être menée en violation du droit international et aux dépens de valeurs fondamentales solidement établies et partagées, telles que le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, ainsi que des conventions de Genève applicables en la matière.

Le Parlement réitère les recommandations qu'il a adressées au Conseil le 10 mars 2004 quant à l'aspect juridique de la détention des prisonniers de Guantanamo et aux incidences possibles sur le partenariat entre l'Union européenne et les États-Unis. Il invite les autorités des États-Unis à permettre une enquête impartiale et indépendante sur les allégations de torture et de mauvais traitements concernant toutes les personnes privées de leur liberté et détenues par les États-Unis.